

PROCESS FranceConnect CPF

(Aide au candidat)

RETOUR

Ajouter aux favoris

CACES® Conduite en sécurité selon la R489 - CAT 3-5

par ADEQUATION CONTROLE CONSEIL FORMATION

Informations clés

- 25h
- BOURG DE PEAGE
- Bâtiment conforme aux normes d'accessibilité
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté catégorie 3 chariots élévateurs à mât rétractable

Les points forts de cette formation

A2CF possède un plateau technique organisé de façon optimale ce qui permet une pratique des exercices fluide. Les apprentis ont très peu de temps d'attente entre chaque prise de poste sur les engins attribués.

Description détaillée

Points forts, objectifs, contenu, ...

Évaluations

★ 3,8/5 (1 évaluation)

Prix de la formation

Prix de la formation (frais d'examen inclus) 660,00 €

Aides au financement

Des organismes soutiennent cette formation. Pour en savoir plus, connectez-vous.

Me connecter

Inscription à cette formation

Après avoir créé votre dossier d'inscription, vous pourrez définir vos dates de formation avec l'organisme de formation.

Créer mon dossier d'inscription

Informations pratiques

Contact et lieu de formation, transport, ...

Modalités d'inscription

Cette inscription a des prérequis.

Niveau d'entrée, conditions spécifiques, ...

Quand vous êtes sur la page de la formation de votre choix, pour vous inscrire cliquez sur

Créer mon dossier d'inscription

Sélectionner
S'identifier avec FranceConnect

Inscription à votre formation

Vos données de connexion (N° de sécurité sociale et mot de passe) sont strictement personnelles, veillez à ne pas les communiquer à une autre personne.

Connexion avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour simplifier votre connexion aux services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

FranceConnect

← Revenir sur Mon Compte Formation



Je choisis un compte pour me connecter sur :

Mon Compte Formation



Se souvenir de mon choix

Créer mon compte ou me connecter avec FranceConnect

Etape 1 : Je clique sur le bouton en haut à droite « se connecter »

Etape 2 : Je clique sur le bouton « créer un compte »

Etape 3 : Je choisis un compte que je connais parmi ceux disponible : impots.gouv.fr, ameli.fr, l'Identité Numérique La Poste, MobileConnect et moi, msa.fr et Alicem.

← Revenir sur Mon Compte Formation



Je choisis un compte pour me connecter sur :

Mon Compte Formation



Se souvenir de mon choix

Etape 4 : FranceConnect me redirige vers la page de connexion pour rentrer mes identifiants

Etape 5 : FranceConnect me confirme que la connexion est établie !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer pour accéder à votre espace et poursuivre votre démarche

Comment utiliser FranceConnect

Vous avez déjà un compte auprès d'Impots.gouv.fr, d'Ameli.fr, de MobileConnect et moi, de MSA ou de IN La Poste.

Veillez-vous assurer impérativement que le compte créé est enregistré avec votre état civil équivalent à votre acte de naissance.

Sinon veuillez en créer un en cliquant sur un des liens précédents.

FranceConnect est le bouton qui vous permet de vous connecter aux services publics en ligne en utilisant l'un de ces comptes.

Il suffit de vous rendre sur le site auquel vous voulez accéder : moncompteformation, info-retraite, service-public, carte grise ... et de cliquer sur connexion FranceConnect

Il vous sera ensuite demandé de vous identifier par votre compte Impots.gouv.fr, Ameli.fr, MobileConnect et moi, MSA ou l'IN La Poste.

Cette identification sera la même quel que soit le service souhaité en ne retenant qu'un seul identifiant.

impots.gouv.fr

COMMENT CRÉER VOTRE ESPACE PARTICULIER?

Le site impots.gouv.fr vous propose des accès simplifiés pour vous connecter à votre espace particulier : soit avec l'icône FranceConnect, soit avec vos identifiants impots.gouv.fr

Depuis la page d'accueil du site, cliquez sur le bouton en haut à droite : " Votre espace particulier "



Vous choisissez de créer votre espace particulier en utilisant FranceConnect

1.1 Pas à pas didactique

Pour accéder à votre espace particulier, vous pouvez utiliser l'icône FranceConnect, **si vous disposez déjà d'un accès avec des fournisseurs d'identité suivant** : AMELI, l'identité Numérique La Poste, MobileConnect et moi, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ou ALICEM.



Si vous ne disposez pas d'espace particulier, vous pourrez le créer par FranceConnect :

1. Depuis la page d'accueil de ce site, cliquez sur le bouton en haut à droite : « Votre espace particulier » ;
2. Cliquez ensuite sur l'icône FranceConnect présente sur la page d'authentification des particuliers ;
3. Sélectionnez un partenaire pour lequel vous possédez déjà une identité numérique ; 4. Saisissez votre identifiant et votre mot de passe fournis par le partenaire sélectionné.

Si vous n'avez pas encore d'espace particulier sur impots.gouv.fr, vous devrez en créer un lors de la première connexion de manière très simple, en saisissant une adresse électronique et en choisissant un mot de passe. Un courriel vous sera envoyé à l'adresse choisie. Dans un **délai de 24 heures**, vous devez cliquer sur le lien contenu dans ce courriel pour activer définitivement votre espace.

Si vous n'avez pas reçu ce courriel, nous vous invitons à vérifier sa présence dans vos courriels indésirables. Une fois cette activation effectuée, vous pourrez accéder à votre espace particulier.

1.2 En cas d'affichage d'un message d'erreur, suivez la démarche suivante

Si un message d'erreur apparaît à la suite de la saisie de vos identifiants sur la mire du fournisseur d'identité numérique sélectionné, vous devez vous rapprocher du support usagers FranceConnect qui prendra en charge le suivi de votre demande d'assistance, à l'adresse électronique qui vous sera indiquée dans le message d'erreur.

Cependant, si le message d'erreur suivant s'affiche :

- « Vous ne pouvez actuellement pas vous identifier en utilisant FranceConnect. Vous pouvez contacter le support FranceConnect pour de plus amples renseignements. »

Vous devez vous rapprocher de votre Centre des Finances publiques ou passer par la procédure de création décrite ci-dessous : « Je ne possède pas de numéro fiscal ».

[Vous choisissez de créer votre espace particuliersur impots.gouv : vous disposez d'un numéro fiscal](#)

Commencez par saisir votre numéro fiscal depuis la page d'authentification de ce site, sous la rubrique « Connexion ou création de votre espace ».

La page s'adaptera alors à votre situation.



Connexion ou création de votre espace

Numéro fiscal

13 chiffres

Continuer

Où trouver votre numéro fiscal ?

Ce numéro à 13 chiffres est l'identifiant unique que vous utilisez pour toutes vos démarches fiscales ; il est important de le conserver, il vous sera demandé à chaque connexion.

Vous pouvez le retrouver facilement sur les principaux documents fiscaux qui vous sont adressés (déclaration de revenus, avis d'impôt sur le revenu et d'impôts locaux...).

2.1 Si la saisie de votre numéro d'accès en ligne et de votre revenu fiscal de référence est requise :

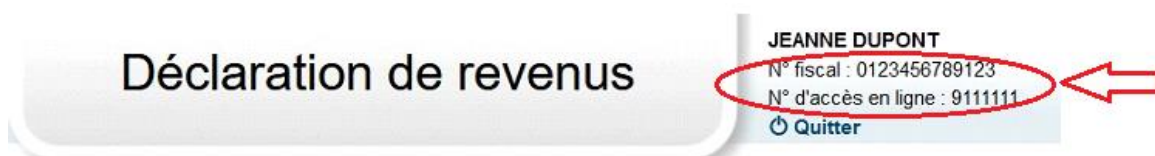
Il vous suffit de saisir ces deux informations et de vous laisser guider.

Où trouver votre numéro d'accès en ligne ?

Votre numéro d'accès en ligne figure sur la première page de votre dernière déclaration de revenus.

Il figure également :

- sur le courrier que vous avez reçu cette année si vous êtes un primo-déclarant de 20 ans et plus, rattaché l'année précédente au foyer fiscal de vos parents ;
- si votre conjoint a créé son espace particulier, dans l'encart supérieur droit de sa déclaration en ligne :



Ce numéro change chaque année. Saisissez le numéro affiché sur la dernière déclaration des revenus reçue. Toutefois, si vous n'avez pas votre dernière déclaration de revenus, vous pouvez utiliser le numéro d'accès en ligne figurant sur la déclaration de l'année précédente.

Si vous avez reçu une déclaration de revenus automatique, votre centre des Finances publiques pourra vous le communiquer.

Où trouver votre revenu fiscal de référence ?

Votre revenu fiscal de référence se trouve sur la première page de votre dernier avis d'impôt sur le revenu dans le cadre « Vos références ».

Il se trouve aussi dans le détail de votre imposition à la rubrique « informations complémentaires », s'il ne figure pas dans le cadre « Vos références » (notamment si vous avez reçu un avis de dégrèvement).

Cas particulier : si vous étiez rattaché au foyer de vos parents, indiquez « 0 » dans le champ « Revenu fiscal de référence ».

Au cas où vous ne retrouveriez pas ces identifiants, vous pouvez également les obtenir en vous déplaçant à l'accueil de votre Service Impôts Particuliers, muni d'une pièce d'identité ou en les demandant par mail en joignant une copie de votre pièce d'identité.

2.2 - Si la saisie de votre date de naissance est requise :

Il vous suffit de saisir votre date de naissance et de vous laisser guider.

2.3 - Si un message d'erreur vous invitant à contacter votre centre des Finances publiques est affiché :

Deux situations peuvent se présenter :

1. le message vous indique que vous devez préalablement fournir des éléments permettant de prouver votre identité :

Pour créer votre espace particulier, vous devez préalablement fournir à votre centre des Finances publiques des éléments permettant de prouver votre identité.

Vous pouvez utiliser l'icône FranceConnect en utilisant vos identifiants attribués par un des partenaires : AMELI, l'Identité Numérique La Poste, MobileConnect et moi, la Mutualité Sociale Agricole ou ALICEM.

Si vous ne disposez pas d'un compte FranceConnect, la création de votre espace particulier nécessite la vérification préalable de votre identité. Vous devez cliquer sur le lien indiqué (« centre des Finances publiques »), puis remplir le formulaire disponible et l'envoyer par courriel à votre centre des Finances Publiques. Autre possibilité : contacter votre centre des Finances publiques afin de faire vérifier votre identité par un agent. Une fois votre identité vérifiée, vous recevrez un courriel vous indiquant que vous pouvez créer un espace particulier en renseignant votre numéro fiscal et votre date de naissance.

Il vous suffira de saisir votre numéro fiscal depuis la page d'authentification de ce site puis de vous laisser guider. Afin de simplifier vos prochaines connexions, vous pouvez utiliser le gestionnaire de mots de passe intégré dans votre navigateur internet ou celui proposé par un tiers.

2. le message vous indique que vous ne pouvez pas accéder à votre espace particulier et utiliser les services en ligne.

Vous ne pouvez pas accéder à votre espace particulier et utiliser les services en ligne. Veuillez nous en excuser. Nous vous invitons à contacter votre [centre des Finances publiques](#).

Pour des raisons techniques, votre numéro fiscal a été désactivé. Vous pouvez obtenir votre nouveau numéro fiscal en contactant votre centre des Finances publiques.

Vous devrez créer un nouvel espace à l'aide de ce numéro fiscal, en suivant la procédure décrite plus haut.

Vous ne disposez pas d'un numéro fiscal, mais vous souhaitez créer un espace particulier

La création de votre espace particulier nécessite la vérification de votre identité.

Vous devez soit remplir le formulaire disponible à la rubrique « Trouvez un Contact » du site impots.gouv.fr, soit vous rendre à votre centre des Finances publiques.

Une fois votre identité vérifiée, vous recevrez un courriel vous indiquant que vous pouvez créer un espace particulier en renseignant votre numéro fiscal et votre date de naissance.

Il vous suffira de saisir votre numéro fiscal depuis la page d'authentification de ce site puis de vous laisser guider.

Vous recevrez alors un autre courriel contenant un lien sur lequel vous devrez cliquer, dans un délai de 24 heures, pour valider l'accès à votre espace particulier.

Afin de simplifier vos prochaines connexions, vous pouvez utiliser le gestionnaire de mots de passe intégré dans votre navigateur internet ou celui proposé par un tiers.

Le compte ameli.fr : votre espace personnel sécurisé

Votre compte ameli, c'est votre espace personnel sécurisé pour accéder à tous vos services depuis votre ordinateur, votre mobile ou votre tablette : consulter vos remboursements, télécharger vos attestations, obtenir votre carte européenne, contacter un conseiller par e-mail...

CRÉER UN COMPTE AMELI OU SE CONNECTER AU COMPTE AMELI

Pour accéder à tous les services du compte ameli, créez un compte

ou connectez-vous sur votre compte ameli.

Et pour le travailleur indépendant ? Un indépendant peut aussi ouvrir un compte ameli. Il est invité à mettre à jour sa carte Vitale avant d'ouvrir son compte ameli.

Grâce au service FranceConnect, il est possible de se connecter avec l'un des comptes suivants : impots.gouv.fr, msa.fr, laposte.fr, Mobile Connect et moi (pour les abonnés Orange). Si vous vivez à l'étranger, FranceConnect vous permet, par exemple, de créer votre compte ameli à l'aide de votre identifiant fiscal et d'une adresse mail.

Mot de passe : nouveau format

Depuis le 28 avril 2020, afin de renforcer la sécurité des données personnelles, les assurés qui créent un compte ameli doivent utiliser un mot de passe au format alphanumérique. Ce mot de passe doit comporter au minimum une majuscule, une minuscule et, au choix, un chiffre ou un caractère spécial.

Les utilisateurs qui ont créé leur compte avant le 28 avril 2020 peuvent continuer à utiliser leur mot de passe actuel (à 8 ou 13 chiffres). Ils peuvent le modifier selon le nouveau format alphanumérique ou en cas d'oubli de celui-ci. Le nouveau format sera rendu obligatoire pour tous en 2021.

Mot de passe perdu ?

Depuis février 2021, l'envoi postal d'un code provisoire pour se connecter à son compte ameli n'existe plus. En cas de perte du mot de passe, il convient de se rendre sur le compte ameli, puis de cliquer sur le bouton « Code oublié » et indiquer ensuite son numéro de sécurité sociale et sa date de naissance. Le code provisoire est aussitôt envoyé à l'adresse email renseignée lors de la création du compte ameli. Vous pouvez également passer par les services FranceConnect.

Si l'adresse mail associée au compte n'est plus accessible, il convient d'appeler le 36 46 (service gratuit + coût de l'appel) pour être aidé par un téléconseiller de l'Assurance Maladie.